



5	22	11	16	17	10	23	4	29	1
6	21	12	15	18	9	24	4	30	1

Pour les pilotes solos, ils marqueront l'intégralité des points alloués à la place obtenue. Par contre pour l'équipage duo les pilotes se partageront les points correspondant à leur place obtenue.

### **6 CLASSEMENT FINAL DU CHAMPIONNAT HAUTS de FRANCE:**

Le classement **CADETS** s'effectuera sur 5 épreuves. **Hors championnat Montigny les Conde**

Le classement final du Championnat **Open/Féminin/Vétéran** s'effectuera sur la **totalité**. Des épreuves Au classement final en cas d'égalité de points, le vainqueur sera le pilote qui aura obtenu le plus grand nombre de victoires. En cas d'égalité à nouveau, ils seront départagés par le plus grand nombre de deuxième place, de troisième, quatrième, etc.... S'ils sont toujours à égalité, on prendra le meilleur de la dernière épreuve ou de la dernière manche jusqu'au moment où l'on pourra les départager.

### **7 OBLIGATIONS DU PILOTE POUR LES ENDURANCES MOTO :**

\*Les stands de ravitaillement doivent être séparés du parc coureur. Chaque concurrent aura droit à un emplacement. Il devra y transporter ses jerricans et autre matériel (caisse à outils, etc.) et obligatoirement un extincteur en état de fonctionnement. \* L'extincteur devra être placé judicieusement et facilement contrôlable par les officiels **\*Il est strictement interdit de fumer sur le stand. Fumer = EXCLUSION** \*Les concurrents doivent rouler à vitesse réduite dans le couloir de décélération. La circulation dans la zone de ravitaillement devra se faire en sens unique. \*Les pilotes sont obligés de rentrer dans les stands

\*Pour effectuer un changement de lunettes, de gants, etc. Ils ne peuvent pas se les faire passer sur la piste sous peine d'une sanction.

\*Lors du ravitaillement, le pilote doit avoir quitté sa machine sous peine de SANCTIONS. Il est interdit de sortir en moto du stand sans le dossard. En cas de panne, un pilote peut faire rapporter son dossard au stand par un autre concurrent, le tour n'étant pas comptabilisé.

\***RAPPEL** Seuls le pilote, le mécanicien, le chef de stand et le panneuteur seront admis dans les stands.

\*Que ce soit pour les endurances solos ou duo. La machine passée au contrôle technique sera obligatoirement la machine utilisée pour le tour de reconnaissance et la course

### **8 OBLIGATIONS DE L'ORGANISATION POUR LES ENDURANCES MOTO:**

**L'organisateur s'engage à appliquer et respecté les RTS endurance**

Le contrôle de pointage doit être placé sur le circuit avant l'entrée des pilotes aux stands.

\_ L'utilisation des tear-off et des caméras sera déterminé par le règlement particulier de l'épreuve.

### **9 MISE EN GRILLE DES PILOTES POUR LES COURSES D'ENDURANCE :**

A la première épreuve, la mise en grille se fera par ordre d'inscription. Pour les courses suivantes, la mise en grille se fera suivant le classement en cours du Championnats TT Hauts de France. -tous les pilotes non classés suivant l'ordre d'inscription

Pour les épreuves comportant plusieurs manches, l'entrée en grille de la 2<sup>ème</sup> manche se fera suivant l'ordre d'arrivée de la première. **L'épreuve de Montigny les Conde sera appliqué le règlement championnat de France cross-country [www.cross-coutry-france.fr](http://www.cross-coutry-france.fr)**

### **10 CONTROLE TECHNIQUE :**

Les motos doivent être conformes au règlement général de l'endurance tout terrain (Art 2) ceux qui ne répondent pas aux normes requises seront refusés.

La limite de bruit est fixée à 112 décibels que ce soit pour les 2 temps ou les 4 temps.

Protège chaîne du pignon de sortie de boîte obligatoire.

Le silencieux d'échappement ne doit pas dépasser l'aplomb arrière du quad ou une ligne verticale tangente aux pneus arrière.

**11 EQUIPEMENT OBLIGATOIRE :**

<b>LES CASQUES : Europe ECE 22-05 / Japon JIS T 8133 / USA SNELL M2010 ou M2015</b>		
<b>PROTECTION PECTORALE / THORACIQUE (par-pierres)</b>	<b>PROTECTION DORSALE</b>	<b>GILET DE PROTECTION : ENSEMBLE Coudes/épaules/genoux/hanches</b>
<b>14021</b>	<b>1621-2</b>	<b>1621-1 Pectorale / Thoracique 14021 Dorsale 1621-2</b>
 et / ou 	 et / ou 	 et / ou 
<small>Pictogramme</small>	<small>Pictogramme</small>	<small>Pictogramme</small>
<p><u>Les couleurs des fonds de plaques VERTE et numéros BLANC doivent avoir un fort contraste pour être bien lisible La hauteur des chiffres doit être de 14cm.</u></p>		

**12 CIVISME:**

Le pilote est le seul responsable de la zone qu'il occupe pendant toute l'endurance que ce soit au stand de ravitaillement, au parc coureur ou encore sur tout le circuit, etc.... Il doit laisser la place propre, mettre ses déchets dans des sacs poubelles et les ramener chez lui. Il pourra être demandé un chèque de caution par l'organisation, qui sera rendu lors de la vérification de la propreté du stand.

Pour n'importe quelle intervention sur la moto ou quad dans le parc coureur ou dans la zone de ravitaillement (que ce soit pour effectuer les pleins du véhicule ou pour sa réparation), il y a obligation d'utiliser un tapis environnemental. La dimension minimale de ce tapis sera au moins égale aux dimensions

***TOUT PILOTE EST RESPONSABLE DE SES ACCOMPAGNATEURS SUR LE CIRCUIT ET SES ABORDS, AVANT, PENDANT ET APRES LA COURSE***

en largeur et en longueur de la moto.

L'endurance moto existe grâce aux bénévoles, tout manque de respect de la part d'un pilote ou toute personne assistant ce pilote vis à vis d'un officiel ou vis à vis de l'organisation pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

**13 REGLES ENVIRONNEMENTALES :**

**Ces règles doivent être prises en compte par les concurrents et les organisateurs.** Les pilotes devront respecter les règles environnementales mises en place par l'organisateur. Prendre toutes dispositions pour préserver l'environnement, préserver les cultures, empêcher les stationnements sur les bas-côtés des routes (prévoir parkings), installer des sacs poubelles et les renouveler si nécessaire.

**14 SANCTIONS :**

Machine non conforme au contrôle technique .....	départ refusé
Casque ou équipement non-conforme .....	départ refusé
Bruit non conforme .....	départ refusé
Usage d'une machine non contrôlée techniquement .....	disqualification
Fumer dans les stands .....	disqualification
Ravitaillement moteur en marche ; .....	disqualification
Ravitaillement en dehors des stands .....	disqualification

généralisme 2019

Au départ machine non mise en route par le pilote .....	2 tours
Plus de 3 personnes dans les stands (dépannage) :	
1 <sup>ère</sup> infraction : avertissement 2 <sup>ème</sup> infraction :.....	1 tour
 Non utilisation du tapis environnemental :	
1 <sup>ère</sup> infraction : avertissement 2 <sup>ème</sup> infraction :.....	1 tour
Vitesse excessive dans les stands .....	2 tour
Récidive .....	exclusion

**15 – RECLAMATIONS**

Les réclamations doivent être déposées conformément aux dispositions du Code Sportif National de la F.F.M. Le montant de la caution accompagnant la réclamation est de 75 €.

**17 CALENDRIER ENDURANCE TT LIGUE HAUTS de FRANCE MOTO 2019.**

DATE	PRIX DE L'ENGAGEMENT	TYPE DE L'EPREUVE	Nombre de Manches	LIEU DE L'EPREUVE	CORRESPONDANCE POUR L'INSCRIPTION
17 MARS	60 €	100 Mn X 2 moto Solo <b>Cadets duo</b>	2 manches	MARICOURT	<a href="http://www.engage-sports.com">http://www.engage-sports.com</a>
24 MARS	60 €	3 H moto Solo/Duo <b>Cadets duo</b>	1 manche	DOMART SUR LA LUCE 80	<a href="http://www.engage-sports.com">http://www.engage-sports.com</a>
22 AVRIL	65 €	6H Duo moto <b>Cadets 3h duo</b>	1 manche	AILLY NOYE 80	<a href="http://www.engage-sports.com">http://www.engage-sports.com</a>
19 MAI	60 €	3H 30 moto Solo/Duo <b>Cadets 3h duo</b>	1 manche	AVESNES HELPE 59	<a href="http://www.engage-sports.com">http://www.engage-sports.com</a>
6 OCTOBRE	85 €	3 H Moto Soft solo hors championnat de France <b>Cadets hors championnat</b>	1 manche	MONTIGNY les CONDE	<a href="http://www.engage-sports.com">http://www.engage-sports.com</a>
3 NOVEMBR	60 €	5 H Duo Moto <b>Cadets 3h duo</b>	1 manche	ETROEUNGT 59	<a href="http://www.engage-sports.com">http://www.engage-sports.com</a>

BRUNO DANCOURT

Concept 2019

